

**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024 à 19H00**

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 11 avril 2024 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, CARDON Jean Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

PLANCQ Carmen, pouvoir DUTOIT Jean Michel
DELACOURT Philippe, pouvoir LORTHOIS Daniel
DELACOURT Séverine, pouvoir CARY Thérèse
DURAND Bernard, pouvoir BLONDEAU Alain
PLICHON Philippe, pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne

Etaient absents :

BALZANO Sylvain
BAY Edwige
LOMBART Muriel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 12 mars 2024. Le PV du conseil municipal du 12 mars 2024 est voté à l'unanimité des présents.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

1-Exercice budgétaire 2023

A – Compte administratif 2023

Monsieur Dutoit, premier adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte administratif 2023 est le bilan financier de l'ordonnateur qui retrace l'ensemble des opérations de l'exercice budgétaire écoulé. Il présente les résultats de l'exécution du budget 2023 et doit être en tout point similaire au compte de gestion tenu par le comptable public.

Selon la loi, le compte administratif doit être voté chaque année au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Lors du débat du compte administratif, une procédure spéciale est appliquée : le Maire est tenu de se retirer, il ne peut d'ailleurs ni s'exprimer, ni voter, ni même donner procuration à un membre du conseil municipal. Monsieur Jean Michel Dutoit préside donc cette délibération. Monsieur le Maire quitte la séance à 19h04.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix n'est pas dégagée contre son adoption.

Présentation générale du compte administratif 2023 :

a) En section d'investissement

- Excédent reporté de 2022	+ 989 698,63 €
- Un total de dépenses 2023	- 7 708 408,68 €
- Un total de recettes 2023	+ 7 505 411,39 €
- Des restes à réaliser en dépenses	- 2 190 200,13 €
- Des restes à réaliser en recettes	+ 571 724,84 €

Soit un besoin net de financement (compte 1068) (a) - 2 811 171,21 €

b) En section de fonctionnement

- Un excédent reporté de 2022	+ 224 913,89€
- Un total de recettes 2023	+ 7 511 264,59 €
- Un total de dépenses 2023	- 5 268 920,12€
- Un résultat 2023	+ 2 242 344,47€

Soit un résultat de clôture de (b) + 2 467 258,36 €

Soit un Excédent 2023 reporté (b - a) : - 343 912,85€

Monsieur Dutoit souligne une différence d'écriture avec les estimations du DOB. En effet, lors des échanges de terrains entre la MEL et la commune dans le projet centre-ville, une soulte résiduelle de 399 520 € a été perçue par la commune en décembre 2023. Cette soulte aurait normalement dû passer en recette d'investissement comme cela est écrit dans le DOB. Sauf qu'à cette écriture doivent être associées les mises à jour des parcelles figurant dans l'actif de la commune et du compte de gestion de la trésorerie.

La reconstitution de l'ensemble des fiches relatives à cette opération d'échange s'est avérée compliquée et difficilement réalisable au vu de la contrainte temps pour sortir le compte de gestion. Il a donc été convenu avec la trésorerie d'émettre un titre en recette compte 7788 dans la section de fonctionnement. Le résultat consolidé de 2023 reste inchangé ; l'excédent 2023 reporté est identique.

Dans le BP 2024, une dépense exceptionnelle de 399 520 € sera prévue au compte 673 et inscrite également en recette d'investissement ; toutes les fiches d'inventaires seront mises à jour en 2024.

Le compte administratif est voté à la majorité.

Pour : PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, CARDON Jean Paul.

Abstention : VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne)

Monsieur le Maire réintègre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire remercie le conseil pour ce vote de confiance, les services de la commune, la DGS et les élus pour la qualité du résultat budgétaire 2023 ; sans leur implication, un tel résultat ne pourrait être atteint. Il adresse également ses félicitations à Monsieur Jean Michel Dutoit, toujours investi et professionnel dans la gestion des finances de la ville.

B – Compte de gestion 2023

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances rappelle, qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et éventuellement budgets annexes). Il s'agit d'un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice 2023.

Le compte de gestion permet de justifier l'exécution du budget et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque et question lors de la commission « finances » du 27 mars 2024.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui peuvent ainsi constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, CARDON Jean Paul, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne)

C- AFFECTATION DES RESULTATS

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

RESULTAT (à inscrire au 1068) - 2 811 171,21 €

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE 2023

RESULTAT + 2 467 258,36 €

REPORT 2024 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 343 912,85 €

L'affectation des résultats comptables 2023 est votée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, CARDON Jean Paul, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne)

2- Budget primitif 2024

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget primitif a été établi sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires du 12 mars 2024.

La commission « finances » du 27 mars 2024 a examiné dans le détail les éléments constitutifs du budget. Après présentation et concertation, elle a émis un avis favorable sur les propositions ci-dessous.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Exemples : la rémunération du personnel, les fournitures et consommations courantes, le petit entretien, la participation et les subventions aux organismes extérieurs, puis le paiement des intérêts des emprunts.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'inscrire aux différents chapitres les sommes suivantes :

- chapitre 011 « Charges à caractère général » : 1 900 000,00 €
- chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 2 650 000,00 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits » : 3 000,00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 440 000,00 €
- chapitre 66 « Charges financières » : 104 000,00 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 405 520,00 €

Total des dépenses réelles : 5 502 520,00 €

Total des dépenses d'ordre : 1 085 812,15€

Qui se composent :

- du virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 892 548,67 €
- de la dotation aux amortissements (chapitre 042) 193 263,48 €
-

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à : 6 588 332,15 €

Comme précisé lors de la présentation du compte administratif, une dépense exceptionnelle de 399 520 € est prévue dans le chapitre 67. Le virement à la section de fonctionnement est diminué de ce montant pour passer à 892 548.67 €.

2°) Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par des « produits d'exploitation » des services publics à caractère administratif et d'occupation ou d'utilisation du domaine (droits d'entrée, redevance pour utilisation des services cantine, garderie, centre aéré, concessions cimetière, location de salles, droits de place), des dotations de l'Etat et enfin de recettes fiscales.

Il est proposé d'inscrire aux différents chapitres :

- chapitre 70 « Produits des services » : 394 322,00 €
- chapitre 73 « Impôts et taxes » sauf le 731 : 514773,00 €
- chapitre 731 « fiscalité locale » 3 803 995,00 €
- chapitre 74 « Dotations et participations » 2 133 655,00 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 85 500,00 €

Total des recettes réelles : 6 932 245,00€

Il convient d'y ajouter le résultat de clôture 2023 (chap. 002) : - 343 912,85 €

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à : 6 588 332,15€

La section de fonctionnement se trouve équilibrée en dépenses et recettes.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les ressources propres d'origine interne représentant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 892 548,67 €
- Chapitre 040 : dotation aux amortissements : 193 263,45 €
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 2 811 171,21 €

Et les ressources propres d'origine externe :

- Chapitre 10 FCTVA : 1 435 970,46 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement : 1 671 514,88 €
- Chapitre 24 Produits de cessions d'immobilisation – : 848 520,00 €
- Restes à réaliser en recettes 2023 : 571 724,84 €

Le montant total des recettes s'élève à 8 424 713,54 €

Dans le chapitre 24 « produits de cession », par rapport au DOB, la soulte de 399 520€ a été rajoutée.

2°) Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées par :

- Les restes à réaliser 2023 reportés	:	2 190 200,13 €
- Solde négatif exercice 2023	:	1 192 695,92 €
- Les propositions 2024	:	5 041 817,49 €

(Conformément au programme d'investissement étudié lors de la commission finances du 27 mars 2024) dont :

○ Immobilisations incorporelles chapitre 20 :	10 585,60 €
Immobilisations corporelles chapitre 21 :	241 703,21 €

Total des opérations d'équipement 3 292 099,50 € qui se décomposent :

○ Centre-ville (programme 915)	175 000,00 €
○ Maison de la culture (programme 917)	1 567 099,50 €
○ Plaine de jeux (programme 918)	1 550 000,00 €
○ Rénovation des bâtiments (programme 911)	640 000,00 €
○ Emprunt	857 429,18 €

Le montant total des dépenses s'élève à : 8 424 713.54 €

La section d'investissement se trouve équilibrée en recettes et dépenses.

Le détail des opérations prévues aux chapitres 20 et 21 a été commenté lors de la commission finances.

Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal d'opposition prend la parole : « élu municipal depuis 2001, je me suis toujours abstenu lors du vote des budgets pour montrer mon désaccord avec la politique budgétaire menée par les municipalités successives, de M Davoine à maintenant. Cette politique consistait et consiste toujours à vendre notre patrimoine foncier non bâti pour équilibrer les comptes. Vendre le patrimoine foncier, « nos bijoux de famille » pour équilibrer les comptes me paraît « simpliste et rudimentaire » pour reprendre les termes employés pour qualifier l'analyse financière d'une partie de l'opposition. Je suis peut-être moi-même « simpliste et rudimentaire » mais je constate qu'une fois de plus cette année, l'équilibre comptable du budget municipal de notre ville n'est acquis que par la vente de 162 900€ de notre patrimoine foncier. Cela est un fait.

Cette pratique n'est pas nouvelle à Wavrin. La municipalité précédente l'a pratiquée régulièrement ; cela est tellement facile. Il serait d'ailleurs instructif de comparer avec les données du fisc, l'évolution en quantité du patrimoine foncier non bâti communal des années 1960 à ce jour. Pouvez-vous nous donner ultérieurement ces chiffres ?

Wavrin, d'une superficie de 1355 ha à ce jour, avait hérité en 1817 de 373 ha de terres de ses marais asséchés, que l'on appelait à Wavrin « les parts de marais » et qui, jusque dans les années 1960, étaient louées aux agriculteurs au profit des aînés. Puis déclassées, elles furent vendues régulièrement en terrains constructibles à des particuliers et surtout à des promoteurs immobiliers, commerciaux ou industriels, permettant aux municipalités successives de paraître financièrement plus vertueuses.

Je ne remets pas en cause ici les avancées sociales, scolaires et sportives, ni l'amélioration de notre cadre de vie de ces dernières années, mais la manière dont cela a été fait.

D'autres voies étaient possibles tels que les baux emphytéotiques qui donnent la jouissance d'un bien sur le moyen et le long terme, par un loyer jusque 99 ans et reprise éventuelle par le propriétaire. Certes, cela ramène moins d'argent qu'une vente mais nous laisse la main sur l'avenir. LMH, qui serait notre locataire, aurait aujourd'hui plus d'égard pour notre Maire et nos élus lors des commissions d'attribution et l'on pourrait intervenir et choisir les futurs occupants de nos zones d'activité.

Question tout simple donc : que reste-t-il de notre patrimoine foncier non bâti ? Qu'allons nous laisser à nos successeurs ? »

Monsieur Le Maire précise ne pas avoir les chiffres sur lui mais répondra sur le sujet prochainement. Il doute cependant que la vente d'un terrain de 160 000€ puisse financer les 8 millions € d'investissement sur 2024 et les 40 millions d'investissement engagés ces 10 dernières années par la commune. Il établira

son bilan, mais pas celui des précédentes équipes municipales dont il n'est pas responsable. Il précise enfin que, le territoire communal étant passé en « Zéro Artificialisation Nette », la ville ne vendra plus de terrains naturels à bâtir.

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, souligne que le choix est politique et rappelle que les investissements profitent aujourd'hui à la population.

Le conseil municipal valide à la majorité d'une part les dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'autre part les dépenses et les recettes à inscrire en section d'investissement.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric

Abstention : VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

3- Taux d'imposition 2024

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, revient sur les taux d'imposition communaux votés en 2023 :

- TFPB : 40.91% (21,62% de part communale + 19.29% de part départementale)
- TFPNB : 51,61%

Dans le respect des engagements électoraux pris par l'équipe municipale et suite à la commission « finances » du 27 mars 2024, il est donc proposé au conseil municipal de maintenir sur 2024 les taux votés en 2023 soit :

- 27,09 pour la TH sur les résidences secondaires
- 40,91 pour la TFPB.
- 51,61 pour la TFPNB

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition communaux 2024 comme présentés ci-dessus.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

4- Subventions aux associations et organismes

Monsieur Equine, adjoint à la culture, explique que les différents dossiers de demande de subventions déposés par les organismes et associations ont fait l'objet d'un examen en commissions « sport » et « culture » réunies le 26 mars 2024.

Les propositions émises tiennent compte de différents critères et notamment :

- De la situation financière de chaque association (dépenses, recettes, résultat, disponibilités),
- Des subventions octroyées les années antérieures,
- Du taux d'intervention de la ville dans le budget de chaque association,
- Du nombre d'adhérents et surtout de la part de Wavrinois parmi les adhérents,
- De la participation de l'association à l'animation locale,
- Des avantages accordés en nature aux différentes associations par la commune (mise à disposition de locaux, de personnel, entretien et fluides liés à l'occupation des locaux, communication,...)

Le montant total des subventions aux associations à inscrire au budget primitif 2024 est de 92 686€ contre 90 494€ en 2023.

La liste des subventions donnée par association est énumérée comme ci-dessous.

Regroupement sur fonction 024-Associations sportives

Nature	Numéro	Libellé	Tiers	Montant
65748	20	BODY FITNESS CLUB	BODYCLU	250,00
65748	21	CYCLO CLUB WAVRIN	CYCLCLU	1 100,00
65748	22	GYM CLUB WAVRIN	GCW	1 000,00
65748	23	GYMASTIQUE TONIQUE DE WAVRIN	GYM TONIU	500,00
65748	24	JEUNESSE SPORTIVE WAVRIN DON	USWFOO	3 300,00
65748	25	JUDO CLUB WAVRIN	JUDOCLU	2 300,00
65748	26	LES AMIS DE LA PETANQUE	PETANQUE	550,00
65748	27	LES FOUS DU VOLANTS	FOUSVOL	300,00
65748	28	VITE ANIMW	VITANIMEW	1 800,00
65748	29	WAVRIN WEPPE BASKET BALL	USWBAS	2 800,00
65748	30	WEPPE NATATION	WEPPE NATA	400,00
65748	31	USWHB	UNIONSPORT	1 300,00
TOTAL:				15 600,00

Regroupement sur fonction 024-Associations culturelles

Nature	Numéro	Libellé	Tiers	Montant
65748	1	ACA	ACA	500,00
65748	2	SYNDICAT AGRICOLE	SYNDAGR	110,00
65748	3	LE TEMPS DES LOISIRS	TEMPS	6 000,00
65748	4	OLIVER GROUP	OLIVERGROU	550,00
65748	5	UNC AFN	ANCICOM3	1 000,00
65748	6	FESTI WAVRIN	FESTI WAVRI	35 000,00
65748	7	AVENIR MUSICAL	AVENMUS	4 800,00
65748	8	CENTRE CULTUREL MOULIN	CENTCUL	13 500,00
65748	9	HARMONIE DE WAVRIN	HARMONIE	6 200,00
65748	10	CREATION ARTISTIQUES WAVRIN	ASSART	200,00
65748	11	APE COLLEGE LEON BLUM	ASSPAR	2 056,00
65748	12	COOPERATIVE SCOLAIRE ANNE FRANK	COOPSCOAF	1 510,00
65748	13	COOPERATIVE SCOLAIRE PETIT PRINCE	COOPSCOPP	1 010,00
65748	14	AMICALE DON DU SANG	AMICDON	300,00
65748	15	ATELIER DE LA CORNEILLE	ATELCOR	1 700,00
65748	16	LES GAIS LURONS	GAIS	500,00
65748	17	LE JARDIN DES WEPPE	JARDINSWEP	100,00
65748	18	AFAP	AFAP	1 800,00
65748	19	BATUKAWA	BATUKAWA	250,00
TOTAL				77 086,00

TOTAL général: 92 686,00

Mme Corinne Vanoverschelde, conseillère municipale « Ensemble Pour Wavrin », s'étonne du montant de subvention alloué à l'ACA, ayant en mémoire un montant plus conséquent discuté en commission. Elle a souvenir que les membres de la commission s'étaient interrogés sur la somme allouée, 500€, soit 1/3 du montant de la somme demandée par l'association.

Monsieur Philippe Equine confirme le montant arrêté en commission, précisant que l'association peut également solliciter une subvention auprès de l'association «Oh la Belle Ville» dans le cadre de l'organisation d'animation commerciale.

Monsieur le Maire confirme et rappelle la signature de la convention de partenariat avec l'association « Oh la belle ville » qui peut soutenir financièrement l'association jusqu'à 8 000€.

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que l'ACA ne touchait pas de subvention historiquement ; en contrepartie, la commune finançait les 450€ de repas consommés lors du salon des artisans. Le parti pris dorénavant est de verser une subvention plutôt que de financer ces repas.

Rappel : comme chaque année les élus municipaux membres de bureaux d'associations subventionnées par la ville ne peuvent pas prendre part au vote au risque de prise illégale d'intérêt et le signalent avant le déroulement du vote.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des autorisés le montant des subventions allouées aux associations et leur inscription au budget primitif 2024.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), PIRET Annick, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, CARDON Jean Paul.

Ne prennent pas part au vote : Thérèse CARY, Daniel LORTHOIS, Cyril DE WAZIERES, Philippe PLICHON, Martine HUIZINGA et Corinne VANOVERSCHELDE.

5-Opération d'ordre budgétaire

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, explique que, dans le cadre de la construction de l'Athénium, l'Agence de l'Eau a octroyé à la commune de Wavrin une subvention de 33 550 € et une avance de 15 520 € remboursable sur 20 ans sans intérêt, après 1 an de différé.

Cette avance a été imputée par erreur au compte 1321, qui correspond à un compte de subvention. Il convient donc de délibérer pour opérer un transfert au compte 16818, compte qui correspond aux « emprunts et dettes assimilées ». Ce mouvement comptable est une opération d'ordre budgétaire, donc sans émission de titre et de mandat.

Le conseil municipal autorise unanimement cette opération d'ordre et permet à M le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

6- demande de subvention exceptionnelle émise par le club de football JS Wavrin Don

Monsieur Daniel Lorthois, adjoints aux sports, explique que le club de football JS Wavrin Don sollicite le soutien financier de la ville par le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa participation au tournoi de football organisé à St Léonard de Noblat en Haute Vienne (délibération 2018-04-07 relative aux subventions exceptionnelles).

Dans ce contexte, 21 jeunes de 13-14 ans (équipe U15) et 4 éducateurs sportifs participeraient au tournoi, les fonds sollicités servant à financer le transport via la location de véhicules.

Montant total de l'évènement : 5 000 €

Montant de la subvention sollicitée : 1000 €

Montant proposé par la commune : 500€

Le conseil municipal valide à la majorité la présente demande.

Pour : PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

Abstention : BLONDEAU Alain

7- Projet cœur de ville – convention de rétrocession financière de la MEL au titre du fonds vert

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet centre-ville, la MEL a obtenu une subvention de 271 731 € au titre du "fonds vert", pour la renaturation des espaces publics de l'opération de réhabilitation du cœur de ville.

La MEL est l'unique interlocuteur de l'Etat pour recevoir la subvention, qu'elle rétrocèdera intégralement à la commune de Wavrin selon les conditions d'exécution inscrites dans le projet de convention de rétrocession financière annexé à la note de synthèse. Monsieur le Maire précise que la ville a déjà touché 30% du montant, le solde étant attendu suite à réception des travaux.

Par conséquent, le conseil municipal de Wavrin se positionne unanimement en vue :

-D'adopter les dispositions qui précèdent ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession financière entre la MEL et la commune de Wavrin dans le cadre de la subvention Fonds vert obtenue ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Éric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean Paul.

Informations diverses

-Conformément à la loi, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'implantation prochaine de 2 panneaux d'affichage libre sur la ville, un au niveau du cimetière et l'autre entre les 2 ronds-points rue Lebas. La commune doit normalement mettre 10m² de surface à disposition mais installe dans l'immédiat 4m² pour voir comment ils vivent avant d'en déployer d'autres.

-Monsieur le Maire informe les élus de leur prochaine sollicitation en vue de tenir les bureaux de vote aux élections européennes du 9 juin 2024. Il compte sur leur disponibilité.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h39.

Le Maire,
Alain Blondeau

Le Secrétaire de séance,
Daniel Lorthois